

La situation économique au Canada

Volume 2, numéro 8, 1934

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1109009ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1109009ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1934). La situation économique au Canada. *Assurances*, 2(8), 1–1.

<https://doi.org/10.7202/1109009ar>

ASSURANCES

JOURNAL MENSUEL DES ASSURANCES



334, rue Notre-Dome Est - Montréal

L'ÉVOLUTION DE L'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE AU CANADA

Dans un premier article paru en août 1933, notre collaborateur, M. Gérard Parizeau, passait rapidement en revue l'évolution de l'assurance contre l'incendie en Europe. Il nous remet aujourd'hui la première partie d'un nouvel article sur le Canada cette fois. Nous n'hésitons pas à la publier in extenso, malgré l'espace qu'elle exige parce qu'il y a là une étude approfondie d'un sujet à peu près entièrement négligé jusqu'ici.

L'évolution de l'assurance contre l'incendie dans notre pays peut se diviser en trois grandes périodes.

- I — Avant 1804
- II — De 1804 à 1867
- III — De 1867 à nos jours.

Chacune est marquée d'un événement considérable, qui modifie complètement l'aspect précédent et qui donne une orientation nouvelle. Ainsi, en 1804, une société ouvre la première agence dans le Bas-Canada, à Montréal. C'est le point de départ d'une expansion assez rapide, dont nous indiquerons la marche capricieuse. 1867, c'est, avec la fédération des principales colonies britanniques de l'Amérique du Nord, la centralisation des pouvoirs en matière d'assurances et la naissance d'un ordre de choses très différent du précédent. A une liberté d'action presque entière succède un contrôle de plus en plus précis, exercé par l'Etat sur la constitution des sociétés, sur leur administration interne et sur leurs opérations.

Tout arbitraire qu'elle soit, cette division permet de présenter une synthèse mieux ordonnée que ne le serait une simple nomenclature des faits dans l'ordre chronologique. Elle nous fait saisir plus facilement les grandes étapes de l'évolution.

La caractéristique de la période antérieure à 1804 c'est l'absence presque totale de documents, qui fait croire que la colonie de Québec n'a pas connu l'assurance contre l'incendie avant la fin du XVIIIe

siècle. Il est certain que sous le régime français les armateurs ont employé l'assurance maritime, pratiquée en Europe depuis la fin du moyen âge. Ainsi, le musée des Archives de Québec possède une police datée de 1748. Mais il semble à peu près établi que les marchands et, à plus forte raison, le peuple de Québec, de Montréal et de Trois-Rivières n'ont pas songé à s'assurer contre l'incendie.

L'auraient-ils pu d'ailleurs, puisque en France l'assurance venait à peine de naître au moment où le Canada passe à l'Angleterre? Rappelons ici ce que nous écrivions précédemment en nous inspirant de M. Joseph Hémond: « En France existent au XVIIIe siècle des Bureaux des Incendiés, qui pratiquent plus l'assistance aux sinistrés que l'assurance. En 1750, cependant, on fonde la Chambre générale des assurances à Paris, dont les méthodes sont sous certains aspects voisines des nôtres ».

Avec une organisation aussi embryonnaire, croit-on cependant que les entreprises existantes aient pu étendre leurs affaires à une colonie où le risque d'incendie était grand et le danger de conflagration plus grand encore? Nous ne le croyons pas.

Les seules pièces officielles que nous ayons pour le régime français se rapportent aux initiatives du Conseil souverain, des Gouverneurs ou des Intendants, à qui étaient confiés les règlements de police, pour protéger la Colonie contre l'incendie. Elles ont trait aux mesures les plus diverses: ordre de nettoyer les rues des ordures, du bois de corde, de la paille ou du fumier qui les encombre, défense aux fumeurs de jeter dans la rue les tisons dont ils se servent pour allumer leur pipe; manière de procéder pour installer les poêles et les fournaies, ordre aux habitants de se précipiter vers le lieu de l'incendie pour combattre les flammes, etc.

Du Comte de Frontenac au Marquis de Vaudreuil, on constate le même effort de lutte contre l'incendie, mal soutenu par une population insouciant, qui ne veut pas

comprendre que le feu n'est pas le moindre ennemi de la Colonie et que pour se défendre il faut se grouper et adopter des mesures de précaution individuelles et collectives. Parce qu'on ne le fait pas, on reste constamment exposé au désastre. En 1721, la moitié de Montréal est détruite; en 1734, le couvent, l'hôpital de l'Hôtel-Dieu et 50 maisons sont rasés. En 1765, c'est 180 maisons et, en 1768, le quart de la ville. En 1750, Halifax en Nouvelle-Ecosse avait été presque entièrement détruite.

On trouve un témoignage précis de l'indifférence générale dans cette note prise par le Marquis de Montcalm en 1759: « Il y a eu deux maisons incendiées à Montréal, et toujours aussi peu de précautions et aussi peu d'ordre ».

Avec le régime anglais, les choses ne semblent pas avoir sensiblement changé: les matériaux de construction les plus fréquemment employés sont encore le bois et, pour la toiture, le bardeau, moins coûteux que l'ardoise et d'utilisation plus facile et plus rapide. Si on fonde quelques sociétés de protection collective comme les sociétés du feu² ou si l'on importe des pompes à incendie,³ la nature générale de la construction reste la même et le danger ne diminue pas. L'attitude des intéressés ne change guère d'ailleurs. N'est-ce pas la Gazette de Québec, qui, après avoir annoncé l'arrivée de deux pompes et de quarante pieds de boyaux le 20 juin 1765, se plaint le 29 octobre 1767 que personne n'en connaisse encore le fonctionnement?

Et l'assurance? Le changement de régime entraîne-t-il un changement radical? En s'emparant du commerce, les marchands anglais ont-ils apporté avec eux des méthodes nouvelles? Nous l'ignorons parce qu'aucun document ne nous permet d'appuyer notre opinion.

Nous savons, cependant, que si l'assurance-incendie se développe en Angleterre sous la poussée des nombreuses sociétés formées depuis le début du XVIIIe siècle, ses progrès sont très lents, parce que l'usage n'en est guère répandu. N'est-ce pas Adam Smith qui écrit en 1776 que « sur vingt maisons en Angleterre 19 n'étaient pas assurées? » Croit-on dans ces conditions que l'assurance ait pu se répandre dans la colonie du Canada, même parmi les commerçants? Pas durant les premières années du nouveau régime, tout au moins. Et même plus tard, il est possible d'affirmer que les assurés étaient l'exception.

Le premier document, sur lequel on peut s'appuyer remonte à 1790. C'est un prospectus de la Phoenix Company of London,

² En 1770, une première société fut fondée à Montréal. C'est par ses soins que fut creusé un puits public pour combattre le feu. Ce fut là, pour ainsi dire, le premier pas vers la construction de l'aqueduc de Montréal, qui ne devait être commencé que trente ans plus tard. En 1790 également, il existait à Québec une société du même genre. — Notes de M. F. Audet, Archives d'Ottawa.

³ Dans la Gazette de Québec du 29 juillet 1790, on lit ceci: « La générosité de cette société (la Phoenix) qui a envoyé à la société du feu à Québec une pompe à feu sans frais... »

¹ Nous tenons à remercier M. Gustave Lanctot, chef de la section française aux Archives fédérales et son collaborateur, M. Francis-J. Audet, M. A.-B. Dugal, surintendant des Assurances de Québec, M. R. Leighton Foster, surintendant des Assurances d'Ontario, M. G. D. Finlayson, surintendant fédéral, M. R. H. Coats, directeur de l'Office fédéral de la Statistique, et M. Antoine Roy, secrétaire des Archives provinciales, qui nous ont fourni de nombreux renseignements avec la plus grande amabilité, et M. J. B. Paterson, le directeur général de la Phoenix de Londres au Canada, qui nous a remis les photographies de plusieurs documents originaux. Quant à MM. Henri Labelle, directeur de la Royal au Canada, et L. C. Vallée, sous-directeur de la Mutuelle du Commerce de St-Hyacinthe, nous leur devons plus que la simple mention de leur nom. Le premier a mis à notre disposition une importante collection de polices d'assurances émises de 1823 à 1879, réunies par feu M. le juge Sicotte; le second nous a permis de consulter la documentation qu'il amasse depuis de nombreuses années et dont il s'est servi pour rédiger un travail présenté au concours organisé par le Canadian Institute of Insurance.

La situation économique au Canada

	Juin 1933	Juin 1934	Mai 1934
Production industrielle			
Acier — tonnes ..	31,600	64,010	71,440
Papier-journal — tonnes ..	171,420	225,450	236,970
Automobiles — nombre ..	7,323	18,905	20,161
Energie hydroél. —			
1,000,000 kwh. ..	1,371	1,708	1,830
Indice de l'emploi —			
1926 = 100 ..	84.5	101.0	96.6
Commerce			
Importations — \$1,000 ..	33,619	46,186	52,887
Exportations — \$1,000 ..	46,472	58,643	58,543
Exportations de blé —			
1000 boisseaux ..	16,909	18,426	19,024
Bâtiment			
Valeur des contrats — \$1,000	8,086	12,209	17,383
Finances			
Débets bancaires — \$1,000,000	2,982	2,602	3,129
Billets en circulation ..	158.9	160.6	147.7
Prêts à demande ..	101.5	98.8	103.4
Divers			
Assurance-vie, ventes — \$1,000	34,943	32,055	32,970
Prix de gros, 1026 — 100 ..	67.6	72.1	71.1